



La Validation des Acquis de l'Expérience, qu'est-ce que c'est ?

La VAE, c'est une nouvelle voie pour obtenir tout ou partie d'un diplôme à finalité professionnelle, un titre ou une certification professionnelle figurant sur une liste validée par la Commission Nationale des Certifications Professionnelles, « Le Répertoire National des Certifications Professionnelles ». La voie d'accès au diplôme ou titre professionnel par la VAE s'ajoute donc aux voies scolaires et universitaires, à la formation professionnelle continue, à l'apprentissage et a la même valeur.

La VAE s'applique à l'ensemble des diplômes et titres à finalité professionnelle et des certificats de qualification. Elle prend en compte les compétences professionnelles développées au travers d'activités salariées, non salariées et bénévoles, en rapport avec le contenu du titre ou diplôme. Le jury de validation peut accorder la totalité de la certification. La durée de l'expérience considérée est d'au minimum de trois ans.

Un congé de validation est institué. Il permet à un salarié sous certaines conditions d'obtenir une autorisation d'absence de 24h au maximum. Une prise en charge financière peut être accordée par un organisme paritaire agréé au titre du CIF, tant pour ce qui concerne la rémunération que pour les frais afférents à la validation.

Enfin, les actions de validation des acquis comme les bilans de compétences entrent désormais dans le champ des actions de formation et, en conséquence, sont imputables dans le cadre du plan de formation.



Qui est concerné par la VAE ?

Tous les publics engagés dans la vie active sont visés par la validation des acquis de l'expérience dès lors qu'ils peuvent

justifier d'au moins 3 années d'expérience professionnelle. Toute personne, quel que soit son statut, son niveau d'étude, sa qualification, peut bénéficier de la VAE pour l'obtention d'un diplôme, d'un titre professionnel ou d'une certification professionnelle.

Les publics concernés par la démarche de VAE sont :

- les demandeurs d'emploi, jeunes ou adultes, > avec une expérience, mais sans qualification professionnelle attestée
- > avec une qualification inadaptée à l'offre du marché du travail, après diagnostic des prescripteurs
- les jeunes sans qualification professionnelle (infra V, Bac généraux, 1er cycle universitaire sans résultats, emplois jeune...).
- les salariés du privé en CDI, en CDD, intérimaires, ...
- les non-salariés : membres d'une profession libérale, exploitants agricoles, artisans, commerçants, travailleurs indépendants, ...
- les candidats à un concours administratif pour obtenir le niveau des pré requis,
- les diplômés sportifs de plus de 45 ans qui veulent se reconvertir,
- etc.



Quelle est l'expérience prise en compte dans la VAE ?

L'expérience prise en compte pour la VAE doit être au minimum de 3 années dans le domaine du diplôme ou titre visé.

Ces trois années d'expérience se justifient à partir d'une activité salariée, non salariée, ou bénévole, qu'elle soit exercée en continu ou non (intérim...), à temps plein ou à temps partiel, en rapport avec la certification visée.

Quel que soit le statut de la personne, les périodes de formation initiale ou continue ainsi que les stages en milieu professionnel effectués pour la préparation d'un diplôme ou d'un titre ne sont pas pris en compte dans la durée d'expérience requise.

Il revient au jury de la certification d'apprécier le caractère

professionnel des compétences et leur lien avec celles qui sont exigées par le référentiel du diplôme ou titre visé. Le jury peut aussi prendre en compte les études supérieures accomplies notamment à l'étranger.



La VAE et l'emploi sportif, quelles conditions ?

Vous devez attester de 2400h d'expérience en tant que bénévole ou salarié sur 36 mois cumulés.

Vous devez justifier d'un rapport direct entre votre expérience et le diplôme que vous souhaitez obtenir.

Vous ne pouvez pas compter dans votre expérience le temps de formation (scolarité, apprentissage, stage etc.).

Vous devez remplir les conditions réglementaires d'accès au diplôme visé (Par exemple pour les brevets d'Etat ou les brevets professionnels sport, être âgé de plus de 18 ans et posséder l'Attestation de formation aux Premiers secours).



La VAE : quelle démarche pour l'emploi sportif ?

- Vous participez à une réunion d'information organisée par les services de Jeunesse et Sport ou par l'association Profession sport de votre département.
- Avec un conseiller de Jeunesse et Sport ou de Profession sport, vous vérifiez la pertinence de votre choix de diplôme, puis vous remplissez la partie administrative (partie 1) du dossier de VAE.
- Vous recevez un avis favorable (ou non) de la Direction Régionale Jeunesse et Sport.
- Vous remplissez la partie descriptive et analytique de votre expérience (partie 2) avec si besoin l'aide d'un accompagnateur agréé.

■ Vous faites parvenir votre dossier au jury de diplôme. Ce jury se réunit pour étudier votre dossier et vous attribue tout ou partie du diplôme.

3 bonnes raisons pour valoriser votre emploi sportif en vous engageant dans une V.A.E.

- La Validation des Acquis de l'Expérience permet d'obtenir tout ou partie d'un diplôme qui a la même valeur que celui obtenu par les voies classiques (scolaire, universitaire, formation continue etc.).
- La V.A.E. est fondée sur la reconnaissance de l'expérience que vous avez déjà acquise en tant que bénévole ou professionnel.
- Le rythme de travail du cursus de la V.A.E. s'adapte parfaitement à vos contraintes professionnelles et personnelles.

Contacts en Rhône-Alpes

Ain
Ain Profession Sport et culture
Tél. 04 74 22 50 57 - Fax 04 74 22 72 61
ain-profession-sport@wanadoo.fr - <http://www.ain-profession-sport.net>

Drôme/ Ardèche
Drôme Profession Sport Animation
Tél. 04 75 75 47 63 - Fax 04 75 75 47 93
dpsa@mbsport.fr - <http://www.dpsa26.fr>

Isère
Profession Sport 38
Tél. 04 38 24 03 61 - Fax 04 76 62 74 51
info@professionsport38.com - <http://www.professionsport38.com>

Loire
Loire Profession Sport
Tél. 04 77 59 56 12
loire.profession.sport@wanadoo.fr - <http://www.professionsport42.com>

Rhône
Profession Sport Animation 69
Tél. 04 78 95 35 48 - Fax 04 78 60 92 44
informations@prosport69.com - <http://www.prosport69.com>

Savoie
Profession Sport Animation
Tél. : 04 79 33 93 93 - Fax 04 79 33 93 94
info@psa-savoie.com - <http://www.psa-savoie.com>

Haute Savoie
Sport Emploi Animation 74
Tél. : 04 50 57 76 63 - Fax : 04 50 67 36 98
infos@sea74.com - <http://www.sea74.com>

Les associations Profession Sport en Rhône-Alpes au service de la V.A.E. appliquée à l'emploi sportif

La Région Rhône-Alpes et la Direction Régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi, avec le soutien de jeunesse et sport et du Comité Départemental Olympique et Sportif ont mandaté les structures départementales Profession Sport de l'Ain, Drôme/Ardèche, Isère, Loire, Rhône, Savoie et Haute Savoie pour accompagner le dispositif V.A.E au service de l'emploi sportif.

Créées dans chaque département à l'initiative du Ministère de la Jeunesse et des Sports, les associations loi 1901 « Profession Sport » ont pour objectif de structurer l'emploi sportif et d'apporter une aide technique aux employeurs du monde sportif.

- une bourse de l'emploi sportif
- la formation et l'ingénierie associative

Avec le soutien de l'état, de la région et du mouvement sportif



Rhône-Alpes Région

Validation des acquis de l'expérience

Avec la V.A.E., l'emploi sportif prend de l'altitude



Validation des acquis de l'expérience

Avec la V.A.E., l'emploi sportif prend de l'altitude

Contacts en Rhône-alpes

Ain

Ain Profession Sport et culture

Tél. 04 74 22 50 57 - Fax 04 74 22 72 61

ain-profession-sport@wanadoo.fr - <http://www.ain-profession-sport.net>

Drôme/ Ardèche

Drôme Profession Sport Animation

Tél. 04 75 75 47 63 - Fax 04 75 75 47 93

dpsa@mbsport.fr - <http://www.dpsa26.fr>

Isère

Profession Sport 38

Tél. 04 38 24 03 61 - Fax 04 76 62 74 51

info@professionsport38.com - <http://www.professionsport38.com>

Loire

Loire Profession Sport

Tel. 04 77 59 56 12

loire.profession.sport@wanadoo.fr - <http://www.professionsport42.com>

Rhône

Profession Sport Animation 69

Tél. 04 78 95 35 48 - Fax 04 78 60 92 44

informations@prosport69.com - <http://www.prosport69.com>

Savoie

Profession Sport Animation

Tél. : 04 79 33 93 93 - Fax 04 79 33 93 94

info@psa-savoie.com - <http://www.psa-savoie.com>

Haute Savoie

Sport Emploi Animation 74

Tél. : 04 50 57 76 63 - Fax : 04 50 67 36 98

infos@sea74.com - <http://www.sea74.com>

Avec le soutien de l'état, de la région et du mouvement sportif

